

**APPEL A CONSULTATION POUR LE DIAGNOSTIC DU  
PARC DE BALISES DES AIRES MARINES PROTÉGÉES  
DE LA CÔTE OUEST – PROVINCE NORD**

Direction du Développement Économique et de l'Environnement  
(DDEE) – Service des Milieux et Ressources Aquatiques (SMRA)

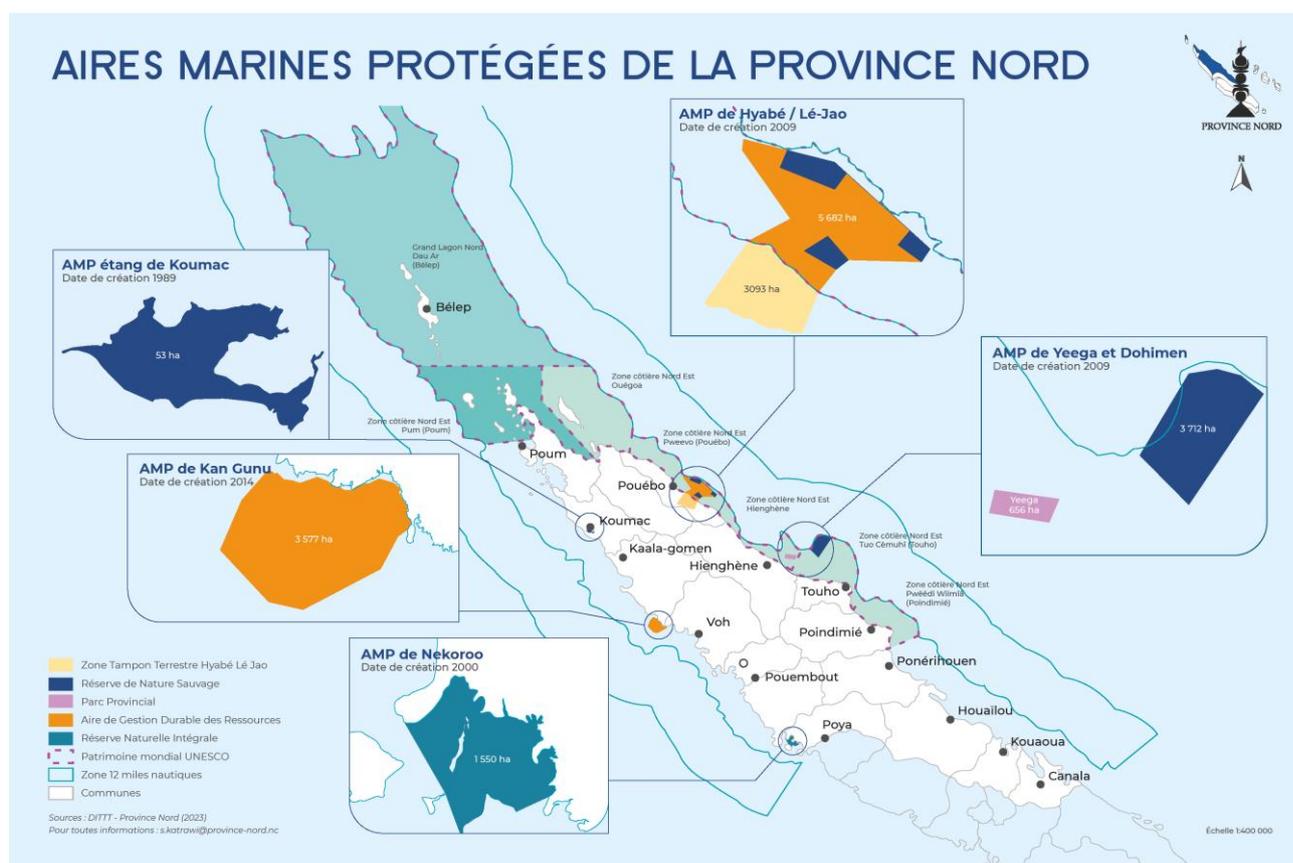


## I. Contexte

Dans le cadre de l'entretien annuel des balises en mer, le service des milieux et ressources aquatiques relevant de la direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord recherche un prestataire pour réaliser le diagnostic du parc de balises situé dans les aires marines protégées de la côte Ouest.

Cette opération s'inscrit dans les missions du service en matière de gestion des aires marines protégées. Elle a également pour objectif de garantir la sécurité de navigation, maintenir la lisibilité des balisages des aires marines protégées et assurer la conformité des dispositifs existants au regard de la réglementation en vigueur.

## II. Les aires marines protégées en province Nord



## III. Service

L'entreprise retenue sera chargée de réaliser le diagnostic des équipements de signalisation (balises) des aires marines protégées de Kan Gunu (Commune de Voh) et de Nekoroo (Commune de Poya).

L'intervention portera sur les différentes composantes des balises, à savoir :

- La bouée Rotocal ;
- La croix de Saint André ;
- La base de la bouée Rotocal et de l'état d'usure ;



- La manille reliant la bouée à la chaîne d'amarrage de la balise notamment si un changement est nécessaire ;
- La chaîne reliant la bouée au mouillage écologique ou au corps-mort ;
- La bouée de tension lorsqu'elle est présente ;
- Le corps mort ou le système d'ancrage écologique suivant la balise.

Le diagnostic du parc de balises devra dresser un état des lieux des pièces défectueuses ou manquantes.

Un point de coordination sera réalisé entre le prestataire et le service instructeur à l'issue de ce diagnostic.

**Date limite de réalisation de l'ensemble des travaux : 24 octobre 2025.**

## IV. Caractéristiques du matériel



Figure 1 : Partie supérieure de la balise



Figure 2 : Manille reliant la chaîne à l'ancrage écologique

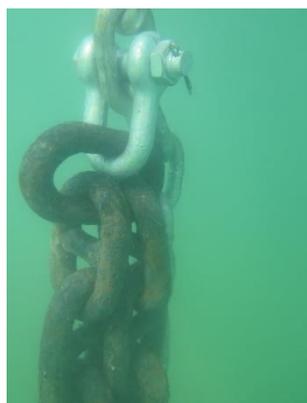


Figure 3 : Manille sur laquelle un poids (chaîne) est fixé pour assurer le maintien de la balise en position verticale



Figure 4 : Base de la bouée Rotocal où une manille permet de la relier à la chaîne - Zone de frottement à vérifier

## V. Géolocalisation des balises

Ci-dessous, vous trouverez les coordonnées des balises des deux aires marines protégées :

### Aire marine protégée de Nékoroo :

	IDENTIFIANT DE LA BALISE	LATITUDE (Décimales)	LONGITUDE (Décimales)
AMP_NEKOROO	NEK_01	-21,342525	165,008272
AMP_NEKOROO	NEK_02	-21,357667	165,017417
AMP_NEKOROO	NEK_03	-21,36947	165,02494
AMP_NEKOROO	NEK_04	-21,3767	165,02705
AMP_NEKOROO	NEK_05	-21,384192	165,030496

### Aire marine protégée de Kan Gunu :

	IDENTIFIANT DE LA BALISE	LATTITUDE (Décimales)	LONGITUDE (Décimales)
AMP_KAN_GUNU	KAN_01	-20,9169	164,5716
AMP_KAN_GUNU	KAN_02	-20,930744	164,564282
AMP_KAN_GUNU	KAN_03	-20,936817	164,5511
AMP_KAN_GUNU	KAN_04	-20,947715	164,53203
AMP_KAN_GUNU	KAN_05	-20,944549	164,517798
AMP_KAN_GUNU	KAN_06	-20,934833	164,50835
AMP_KAN_GUNU	KAN_07	-20,922602	164,49761
AMP_KAN_GUNU	KAN_08	-20,911217	164,50155
AMP_KAN_GUNU	KAN_09	-20,9015	164,5066
AMP_KAN_GUNU	KAN_10	-20,895683	164,511
AMP_KAN_GUNU	KAN_11	-20,8901	164,5167

## VI. Pièces demandées

Sont attendus du prestataire :

- Un devis détaillé toutes taxes comprises (TTC) ;
- Le planning d'intervention respectant impérativement la date limite fixée au **le 24 octobre 2025** ;
- Les coordonnées complètes du prestataire ;
- Les disponibilités prévues pour la réalisation de la mission ;



- 
- Les justificatifs attestant de la capacité de l'entreprise à mener en toute sécurité des opérations subaquatiques ;
  - Une attestation certifiant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales et sociales à la date de dépôt de l'offre.

## VII. Conditions d'intervention

### ○ Conditions météorologiques et océaniques

Les opérations devront se faire en tenant compte d'une météo favorable (bonne visibilité, faible houle, ...). Le prestataire veillera à prendre en compte ce facteur dans sa planification des travaux. Aucun surcoût ne sera pris en charge en cas de report dû à des conditions météorologiques défavorables.

### ○ Accessibilité aux sites

Le prestataire devra être autonome en moyens de navigations (bateau adapté, équipé pour des opérations de mouillage et relevage). Les balises sont situées dans des zones côtières peu urbanisées avec un accès exclusivement par voie maritime. Aucun appui logistique maritime ne sera fourni par la province Nord.

### ○ Obligations environnementales

Le prestataire s'engage à minimiser les perturbations sur les habitats marins, mettre en place des procédures pour gérer les déchets générés par les travaux afin d'éviter la pollution des eaux et de préserver la qualité de l'environnement marin.

### ○ Sécurité des opérations

Le prestataire est pleinement responsable de la sécurité de ses équipes et de la conformité de ses procédures (plongée, navigation, ...). Les interventions devront être documentées (photos, rapports succincts) pour permettre une vérification par le service.

## VIII. Livrables attendus

À l'issue de l'intervention, sont attendus de la part du prestataire :

- Un ensemble de photographies de chaque balise incluant : la partie émergée, le corps mort ou mouillage écologique, la zone d'accroche sous la balise ainsi que la zone d'accroche au niveau du mouillage ou du corps mort) ;
- Un schéma de montage de chaque de balise, permettant de connaître avec précision leur mode d'installation ;
- Un rapport technique individuel par balise précisant : son état, les caractéristiques de chacune de ses pièces, la liste des pièces à remplacer ainsi que les préconisations associées ;
- Une facture détaillée conforme au devis initial.



## IX. Contact

Pour toute information et précision relative à cette consultation, contacter :

Sophie KATRAWI

Chargée de Projet Environnement Marin

✉ : [s.katrawi@province-nord.nc](mailto:s.katrawi@province-nord.nc)

☎ : +687 98.19.72 / 47.72.39 – Poste : 7631